

-

Rapport d'activité 2016-2017

L'université
des possibles

 Université
Paris Nanterre

Introduction du Président

Ce document présente le rapport d'activité de l'université pour l'année académique 2016-2017. Obligation légale, ce rapport présente les actions menées dans les divers domaines d'activités de notre établissement. Les actions mises en œuvre se situent dans le prolongement des actions menées depuis 2012, sur la base du projet de mandat, sur lequel j'ai été reconduit en 2016, et elles sont également en conformité avec le volet spécifique du contrat de site adopté par le Conseil d'administration en 2014. Celui-ci constitue notre feuille de route jusqu'en 2019, conformément aux engagements réciproques entre l'université et le ministère.

Entre septembre 2016 et septembre 2017, quelques grands projets structurants ont vu le jour. L'établissement, depuis janvier 2017, porte le nom d'Université Paris Nanterre. Ce changement de nom et d'identité est le fruit d'une longue réflexion sur l'identité de notre université : il permet désormais une homogénéisation de notre appellation, mais plus globalement il doit nous aider à affirmer l'originalité de l'université. A cet égard, la création d'un service de la responsabilité sociétale de l'université et du développement durable (RSU-DD) constitue l'aboutissement d'une démarche différenciante, conforme à nos valeurs et plus globalement à une compréhension enrichie des missions de l'université, amenant cette dernière à jouer pleinement son rôle dans la société, à travers et en prolongement de ses missions d'enseignement et de recherche.

C'est tout un travail de fond, tant dans les relations partenariales que dans l'amélioration de notre offre de formation et l'intensité de notre recherche ou dans l'efficacité de nos procédures et services, qui commence à porter ses fruits, même si nous devons poursuivre et amplifier ce travail. Les effets se font désormais sentir en termes de notoriété et visibilité de l'établissement (presse, relations territoriales, entreprises), mais aussi avec des accords et des financements à la clef.

Nous notons également une présence plus visible dans les classements nationaux et internationaux, et un nombre important de récompenses scientifiques. Les succès dans différents appels à manifestation d'intérêt (AMI) témoignent de notre capacité à répondre aux appels institutionnels et pédagogiques : insertion professionnelle des étudiant·e·s en sciences humaines et sociales (SHS), formation tout au long de la vie, transformation pédagogique et numérique, Collex-Persée. En revanche, l'effort sur les appels à projet (AAP) scientifiques doit être redoublé : nous ne bénéficions pas suffisamment de financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou européens, malgré les

efforts consentis en termes de moyens. De nombreux acteurs et de nombreuses actrices de l'université se sont également mobilisé·e·s pour porter plusieurs projets dans le cadre de la troisième vague du 3^e Programme Investissements d'Avenir (PIA 3) (Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) et Écoles Universitaires de Recherche (EUR)) : nous espérons que les résultats seront à la hauteur de notre engagement collectif et de la qualité et de l'originalité des programmes de recherche et de formation qui y sont portés.

Sur la base des résultats et du diagnostic de nos points de fragilité, nous devons continuer à avancer. Concernant la dimension budgétaire, il est nécessaire de maintenir rigueur et prudence notamment dans la gestion de la masse salariale et le développement de nos ressources propres. Il faut de manière générale que nous nous rendions capables de mettre en œuvre les projets partenariaux : c'est l'avenir des universités, et tout particulièrement de la nôtre, dans un contexte territorial qui constitue un formidable atout. Concernant la dimension formation, nous rencontrons un enjeu de construction de l'offre de formation à venir, et ce en prolongeant dès maintenant les tournants pris (démarche qualité, modularité, place du numérique, formation continue). Enfin, concernant la dimension recherche, nous devons continuer à développer notre capacité à répondre aux différents AAP, à développer des partenariats et contrats de recherche, à promouvoir la politique d'information scientifique et technique, à commencer par la publication sur HAL (archives-ouvertes.fr).

L'Université Paris Nanterre présente des spécificités. Plutôt que de se borner à imiter d'autres établissements du supérieur, notamment du centre de Paris, nous préférons poursuivre résolument le sillon que nous creusons depuis quelques années : celui de notre originalité assumée, tant dans le cadre de l'innovation pédagogique, dans celui de recherches ancrées sur les problématiques sociales, que dans l'animation de notre vie de campus aux multiples facettes, culturelle, sportive, sociale et écologique. C'est l'affirmation de notre marque distinctive qui sera notre plus bel atout et la meilleure façon de faire fructifier notre héritage.

Jean-François Balaudé

Président de l'Université Paris Nanterre

SOMMAIRE

1. Finances	6
Recettes de fonctionnement	6
Dépenses de fonctionnement	6
Investissements	6
Fonds de roulement	7
2. Ressources Humaines	7
Effectifs	7
Rémunérations	7
Recrutements	8
Qualité de vie au travail et formation du personnel	8
FOCUS - Dialogue avec les composantes	9
3. Formation	10
Stratégie et qualité de la formation	10
Préparation du prochain contrat quinquennal	10
<i>Mise en place d'indicateurs</i>	
<i>Évaluation des formations</i>	
<i>Politique des langues</i>	
<i>Appel à manifestation d'intérêt (AMI)</i>	
Développement de la formation continue	12
Scolarité	12
Adoption de chartes pour les publics spécifiques	12
Mise à jour de la charte des examens	12
Application de la réforme du Master	12
Mise en place d'e-Candidat	13
Plateformes de formation à distance	13
FOCUS - Programme Investissements d'Avenir (PIA 3)	13
4. Recherche	14
Données de la recherche	14
Production scientifique	14
Budget et contrats de recherche	14
Doctorat	14

Pilotage de la recherche	15
<i>Organisation de la recherche</i>	15
<i>Infrastructures et plateformes</i>	15
<i>Contractualisation</i>	16
Qualité de la recherche	16
<i>Éthique et déontologie</i>	16
<i>Nouvel arrêté doctoral</i>	16
<i>Information scientifique et technique</i>	16
FOCUS - Centre de ressources et de cultures numériques (CRCN)	16
5. International	17
Attractivité internationale	17
Internationalisation des formations et mobilités étudiantes	18
FOCUS - Accueil des réfugié-e-s	19
6. Numérique	19
Gouvernance du numérique	19
Données ouvertes	20
Infrastructures et outils	21
FOCUS - Changement de nom	21
7. Immobilier	21
Travaux	21
Réaffectation de locaux	22
Transition énergétique et écologique	22
FOCUS - Relations territoriales	23
8. Vie du Campus	24
Vie associative étudiante	24
Culture	25
Sport	25
Action sociale	26
FOCUS - Responsabilité sociétale de l'université (RSU)	27

1. Finances

Les finances de l'établissement sont saines, même si la vigilance est toujours plus de mise dans un contexte où les contraintes budgétaires nationales sur les services de l'État et les établissements publics en particulier sont toujours très fortes. Au cours de l'exercice 2016, l'université a présenté un résultat d'exploitation déficitaire de 650 K€ alors qu'il était positif de 3 M€ en 2015, mais il est à souligner que ce déficit a été jugé conjoncturel par le rectorat dès lors qu'il correspondait au coût du dispositif Vigipirate (+ 650 K€).

Recettes de fonctionnement

Du point de vue des recettes de fonctionnement, on constate une augmentation de plus de 2% (plus de 4 M€) par rapport à 2015 et ce pour différentes raisons. D'une part, la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) augmente de plus de 1,3 M€ principalement en raison de la compensation du changement de point d'indice. D'autre part, les autres subventions sont aussi en nette croissance (+ 1,7 M€), notamment les contrats liés à l'ANR (+ 419 K€) ou ceux découlant des financements européens (+ 1 M€) par rapport à 2015. Les prestations de recherche, pour leur part, restent relativement stables à 1,2 M€ tandis que d'autres ressources propres sont en nette croissance, notamment les recettes issues de la formation continue (+ 296 K€). Les recettes sur droits d'inscriptions universitaires sont en revanche en diminution (- 236 K€), en conséquence du contrôle des flux visant à permettre l'amélioration des conditions d'études dans les filières fortement demandées.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget principal sont en nette augmentation (+4,5% par rapport à 2015). L'essentiel de cette augmentation provient des charges de rémunération (+4,3 M€), en particulier en raison de l'extension en année pleine des recrutements de contractuel·le·s doct·o·r·ant·e·s et d'attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique au 1^{er} juillet 2016. Les dépenses de fonctionnement sont globalement en hausse de plus de 11% par rapport à 2015, en particulier en raison de la hausse sensible des dotations aux amortissements et provisions. Celles-ci sont en effet en nette croissance (+12,4%) consécutivement à la mise en service d'une série de biens immobiliers. Le volume des dotations aux provisions est maintenu à un niveau élevé (852 K€) en 2016, au regard notamment d'un risque accentué concernant les créances les plus anciennes. Les autres charges d'exploitation 2016 sont aussi en hausse : les achats sont certes plus importants qu'en 2015 (+10%) mais sont de fait à un niveau équivalent à celui de 2014 et inférieurs à celui de 2013 (-500 K€). Les dépenses de prestations et divers services extérieurs augmentent de 8%, notamment en raison du coût du dispositif Vigipirate (+650 K€).

Investissements

Du point de vue des investissements, l'année 2016 a été caractérisée par la valorisation du patrimoine immobilier de l'établissement pour les cinq bâtiments construits après 2000. La valeur de ces immobilisations a été augmentée de 22,6 M€ et le montant cumulé des dotations aux amortissements correspondantes (+ 9,6 M€) a été corrigé à proportion. Cette année a également enregistré la comptabilisation du solde de certains équipements mis en service en 2016 comme par exemple le bâtiment Max Weber ou la rénovation interne du centre sportif universitaire (CSU). On précisera que le total des investissements 2016 est de 10,7 M€, qui concernent, outre les opérations immobilières précitées, les travaux dédiés au réseau informatique (pour près de 2,5 M€), divers mobiliers

(pour 621 K€ en particulier pour le bâtiment Max Weber) et matériels de transport (pour 105 k€). Du matériel scientifique a aussi été acquis pour 560 K€, notamment pour le pôle scientifique et technique de Ville-d'Avray.

Fonds de roulement

En ce qui concerne le bilan, le fonds de roulement (différence entre les capitaux propres au 31 décembre 2016 et la valeur de l'actif de l'université) s'établit à 31,3 M€. Ce niveau du fond de roulement représente désormais l'équivalent de 2 mois de fonctionnement. L'université n'a pas de besoin en fonds de roulement, et elle est, au contraire, en situation de dégagement de fond de roulement (besoin négatif) pour un montant de 6,2 M€. Cela provient en partie de la nature de nos ressources, constituées essentiellement de la subvention de la tutelle versée en quasi-totalité avant la fin de l'exercice. On relèvera enfin le niveau élevé de la trésorerie, à hauteur de 38,6 M€. Il s'avère toutefois être en forte réduction par rapport à 2015 (- 7,5 M€).

2. Ressources Humaines

Effectifs

L'Université Paris Nanterre comprend 1358 enseignants et enseignantes permanent-e-s, dont 155 ATER et 180 contrats doctoraux, environ 2000 vacataires d'enseignement, et 895 personnels administratifs. Les enseignants et enseignantes titulaires sont des femmes à 55% pour les maîtres et maîtresses de conférences et 40% pour les professeur-e-s d'université.

Les personnels titulaires Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, de santé, sociaux (BIATSS) sont au nombre de 635. 55% d'entre eux proviennent de la filière des personnels Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation (ITRF), 27% de l'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (AENES) et 17% de la filière Bibliothèque (BIB). 28% sont cadres A, 25% cadres B et 46% cadres C. La part de personnels féminins est globalement de 63% (62% pour l'encadrement). Les contractuel-le-s administratifs-ves permanent-e-s sont au nombre de 260 (53% de catégorie C et 61,5% de femmes).

Rémunérations

La masse salariale globale est arrêtée au 31 décembre 2016 à 152 M€, en hausse de 3.1 M€ par rapport à 2015 en raison d'un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 400 K€, d'un schéma d'emploi de requalification des emplois de 1 M€, d'une revalorisation du point d'indice de 200 K€ et d'une augmentation de 1,4 M€ des charges sociales.

Le référentiel des charges pour fonctions à destination des enseignant-e-s et des enseignant-e-s-chercheur-e-s a été révisé afin de mieux tenir compte de leur implication dans les fonctions administratives, dans les actions internationales et le suivi des étudiant-e-s. Cela représente un coût annuel de 60 K€.

Au niveau national, le protocole national Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR) est déployé depuis 2016 pour des mesures qui concernent l'ensemble des personnels au 1^{er} janvier 2017 et avec un transfert d'une part de rémunération indemnitaire vers le traitement brut et une revalorisation progressive des grilles de rémunération.

Soucieux de reconnaître l'investissement des personnels BIATSS, et afin d'améliorer les conditions salariales des catégories les plus basses et de maintenir l'attractivité de notre université, sur proposition du président, le Conseil d'administration du 3 juillet 2017 a adopté une mesure de revalorisation du régime indemnitaire qui se déroulera en deux temps. Dans un premier temps (1^{er} septembre 2017), toutes les catégories de personnel sont concernées. Dans un second temps, une augmentation additionnelle en faveur des personnels de catégorie C et de catégorie B – classe normale sera mise en place au 1^{er} janvier 2018. Au total, pour un personnel de catégorie C cela permet une hausse de rémunération en brut annuel de 720 €. Du point de vue de l'établissement, sur une année complète, cet effort spécifique représente une enveloppe de 500 K€.

Recrutements

En 2017 a été initié le renouvellement des 29 conseils consultatifs de discipline en révisant les règles de constitution et de fonctionnement. C'est une instance importante pour le recrutement des enseignant-e-s-chercheur-e-s. 45 enseignant-e-s-chercheur-e-s ont ainsi été recruté-e-s pour la rentrée 2017.

Parallèlement, 42 concours pour les personnels BIATSS ont été organisés pour la rentrée 2017. Les recrutements de personnels BIATSS concernent un volume de 100 personnes annuellement. Qu'ils soient titulaires ou contractuels, de plus en plus de personnels recrutés sur des emplois permanents sont reçus en entretien par la Direction des ressources humaines afin de dresser un bilan de la période écoulée et de s'assurer de leur parfaite intégration au sein de leur service.

L'accent a été mis cette année, pour une grande part, sur la gestion des enseignant-e-s vacataires afin d'améliorer les circuits entre les composantes (unités de formation et de recherche (UFR) et instituts) et le service des personnels enseignants. Une réflexion est initiée pour améliorer encore la gestion avec des objectifs de dématérialisation des dossiers de vacataires, de saisie de service prévisionnel, de paiement simplifié des vacataires et de pilotage financier.

Qualité de vie au travail et formation du personnel

Correspondant à une demande forte de la part des personnels BIATSS, le télétravail est expérimenté au 1^{er} octobre 2017 pour une vingtaine de collègues qui pourront exercer leurs fonctions, une journée par semaine, à leur domicile. Dans ce cadre, des formations à destination des agent-e-s et des encadrant-e-s ont été organisées afin que chacun-e comprenne les enjeux de ce projet.

Pour les agent-e-s, il s'agit plus spécifiquement d'envisager comment elles et ils peuvent organiser leur temps de travail, comment elles et ils se positionnent en tant qu'agent-e en télétravail dans leur structure (développer le travail collaboratif, adapter les relations avec la hiérarchie, ...) et comment elles et ils vont maîtriser leur environnement de télétravail (ergonomie du poste de travail, sécurisation des données, accès au réseau et aux ressources partagées, ...).

Pour les encadrant-e-s, la formation doit permettre d'apprendre à suivre et évaluer la réalisation des missions éligibles au télétravail, à savoir adapter son mode de management et identifier les évolutions nécessaires dans l'organisation collective et individuelle du travail et à veiller à la cohésion et à la dynamique de l'équipe, entre les agent-e-s sur le site et celles et ceux en télétravail.

Par ailleurs, l'établissement a mis en place une cellule de veille sociale pour permettre une vision multiple des situations individuelles (Direction des ressources humaines – médecine – assistant-e social-e).

L'université a mis en place un schéma directeur du handicap et des actions afin de favoriser le recrutement de collègues en situation de handicap. Le taux d'emploi de 2,25% pour 2016 masque un contraste entre les personnels BIATSS (4,58%) et les enseignant-e-s (0,76%). L'université contribue

au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) à hauteur de 120 K€. L'année écoulée a été l'occasion conformément au schéma de lancer une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels pour favoriser la déclaration de son handicap (Programme National de Sensibilisation à l'Intégration des Personnes Handicapées (PNSIPH)). La participation à un forum de recrutement réservé aux personnes en situation de handicap a débouché sur le recrutement d'un Ingénieur d'Études (IGE). Les personnels d'encadrement ont été formés à l'accueil et à l'intégration des agent.e.s en situation de handicap.

En matière de formation des personnels, 16000 heures stagiaires ont été assurées qui ont concerné 1709 stagiaires. L'accent a été mis cette année sur le travail sur écran et la prévention des troubles musculo-squelettiques. Des formations pour les enseignant.e.s sont mises en place autour de l'innovation pédagogique. Le budget formation est de 320 K€ (270 K€ pour les formations et 50 K€ pour financer les congés formation).

FOCUS - Dialogue avec les composantes

♦ *L'Université Paris Nanterre s'est lancée depuis mai 2016 dans une politique d'établissement davantage déconcentrée et participative. Pour ce faire, une vice-présidence Conseil des directeurs et des directrices a été créée pour guider et structurer l'élaboration de la politique de l'université autour d'échanges facilités et réguliers entre la présidence et les directions de composantes (UFR et instituts). L'équipe présidentielle s'appuie par conséquent sur les remontées des composantes pour parfaire les mesures projetées et vérifier les conditions de leur mise en œuvre. Le Conseil des directeurs et des directrices, nouvelle instance créée par la loi de 2013, a ainsi vocation à être un véritable lieu d'information, de discussion mais aussi d'élaboration commune de la politique d'établissement.*

♦ *Une concertation étroite a été instituée avec l'ensemble des composantes et une réflexion collective a pu être menée, grâce à un dialogue accru. A cette fin, des temps d'échanges ont été organisés régulièrement autour de déjeuners de travail mensuels (10 dans l'année). Ces moments sont également l'occasion d'inviter certain.e.s vice-président.e.s ou chef.fe.s de service, en fonction des sujets importants liés à la vie de l'établissement. Ainsi, les thématiques abordées l'année écoulée ont notamment couvert la préparation de l'accréditation, la réforme Master, le développement de la formation tout au long de la vie, le PIA 3, des problématiques ressources humaines, ou la nouvelle identité de l'université. Ces réunions ont aussi été un moyen de renforcer les liens et la collaboration entre composantes.*

♦ *A cela s'ajoutent deux demi-journées de travail avec un ordre du jour précis, dont l'objectif est d'approfondir un thème ou un projet. Par exemple, des discussions et concertations ont été menées avec les composantes, par les vice-président.e.s concerné.e.s, sur la politique internationale de l'établissement, la gouvernance et la politique numérique, les indicateurs d'évaluation en vue de la prochaine accréditation, la mission éthique et intégrité scientifique de notre université ou la répartition et le recrutement des ATER. Le service du personnel enseignant est également venu à plusieurs reprises entendre les préoccupations des directeurs et directrices et proposer des voies d'amélioration.*

♦ *Des concertations et réunions ad hoc ont pu être organisées lorsque le calendrier l'exigeait, par exemple lors du cadrage de la campagne emploi, de la réforme Master, du PIA 3 ou plus récemment sur les champs de formation et de recherche. Ces moments de travail commun sont à la fois des lieux d'échange d'informations mais aussi de co-élaboration de la politique d'établissement.*

♦ *Enfin, un séminaire d'une journée et demi est organisé en dehors de l'université à la fin de l'année universitaire. Il réunit autour de la vice-présidence, les directions et co-directions de composantes. Les grands axes stratégiques sont alors discutés avec les vice-président.e.s concerné.e.s. Une formation est également dispensée avec l'appui du service accompagnement individuel du personnel (gestion du changement en juin 2017).*

♦ *Outre l'institutionnalisation de ces temps d'échanges, la création de la vice-présidence Conseil des*

directeurs et des directrices permet de recueillir les demandes et propositions émanant des UFR et instituts et d'en assurer le suivi. La vice-présidence Conseil des directeurs et des directrices permet aujourd'hui d'assurer une continuité de dialogue avec les directeurs et directrices d'UFR et d'instituts, afin de permettre la communication la plus adéquate entre la présidence et les composantes, dans le but d'une construction collective de la politique d'établissement.

3. Formation

Stratégie et qualité de la formation

Préparation du prochain contrat quinquennal

Parallèlement à l'élaboration des dossiers PIA 3, c'est le travail sur les « champs de formation » et les « champs de recherche » qui a été entamé, lequel se poursuivra au sein des établissements et de la Communauté d'universités et établissements Université Paris Lumières (ComUE UPL) à la rentrée. Une proposition de structuration des champs de formation a déjà fait l'objet d'une première présentation à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), au Conseil d'administration (CA) et au séminaire des directeurs et directrices de composantes.

Si l'auto-évaluation de l'établissement et la préparation des projets de formations pour le prochain contrat quinquennal s'apprête à occuper notamment les responsables de formation d'octobre 2017 à septembre 2018 (pour l'essentiel), des bases ont déjà été posées en 2016-2017. Le 28 mars dernier, une réunion d'information a permis de présenter le calendrier prévisionnel du processus de dialogue contractuel, en attendant la communication des documents officiels sur le site du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) (octobre 2017).

Dans le cadre d'une mission spécifique, une stratégie globale pour un meilleur écosystème numérique a pu être élaborée, autour de 4 pôles :

- a) Suivi de l'offre de formation;
- b) Structuration de l'offre de formation;
- c) Communication et diffusion de l'offre de formation;
- d) Candidatures.

De cette mission il ressort la mise en place du portail de la Gestion Électronique de Documents (GED) Nuxeo, avec une première itération sur le projet spécifique de « suivi des formations et évaluation », mise en production en juin 2017. La GED Nuxeo a vocation à être utilisée pour de multiples autres usages (remplacement de Nuage - espace de documents partagés utilisé jusqu'alors - pour les documents administratifs; usages de workflows complexes). Cette GED est déployée pour accompagner au mieux les équipes en 2017-2018, jusqu'au dépôt des dossiers d'auto-évaluation en septembre 2018. C'est sur cette GED que les données indispensables au travail d'évaluation (indicateurs, résultats des évaluations des formations, enquêtes d'insertion professionnelle, etc.) seront mises à disposition progressivement. Par ailleurs, un marché pour l'acquisition et l'implantation de l'outil Ametys Campus, dont les fonctionnalités couvrent les besoins en diffusion, communication et structuration, a été lancé, lequel a permis le choix d'un prestataire en juin 2017.

Mise en place d'indicateurs

Le point faible de la préparation de la précédente évaluation de l'établissement était le manque d'indicateurs certifiés, une faible connaissance du devenir de nos étudiant-e-s et l'absence d'une démarche d'évaluation de nos formations par les étudiant-e-s : faute de ces éléments, les équipes pédagogiques ne pouvaient pas procéder à une auto-évaluation satisfaisante de leur formation. Un travail a été initié pour que la démarche qualité soit le cœur du contrat quinquennal en préparation

– de fait, dans le nouveau format de l'accréditation, l'essentiel du travail consiste désormais à analyser ce qui a été mis en œuvre.

Avec l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE), une enquête exhaustive a été conduite sur la population d'étudiant-e-s néo-bachelier-e-s, afin de déterminer, Licence par Licence, les taux de réussite par type de bac. Cette étude a permis notamment de réactualiser le paramétrage du module d'Orientation Active (OA) sur Admission Post-Bac (APB). Elle aide également les référent-e-s et les responsables de formation à mieux orienter/réorienter les étudiant-e-s.

L'expertise du Hcéres reposant sur l'analyse du nombre d'inscrit-e-s et le devenir des étudiant-e-s, une méthodologie a été arrêtée pour produire les indicateurs au niveau des mentions, en distinguant, le cas échéant, étudiant-e-s en présentiel, en enseignement à distance (EAD), en régime cumulatif (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)). Le travail a été initié pour l'ensemble des Licences. Avant l'été, un échelonnement de questionnaires abrégés d'insertion professionnelle/poursuites d'études a été prévu avec l'OVE, pour les diplômé-e-s de Licences, Licences Professionnelles (LP) et Master 2 (M2). Les questionnaires sont en cours de finalisation. Des indicateurs utiles pour l'internationalisation des formations sont à l'heure actuelle en cours de préparation.

Enfin, la mise en place d'un service d'appui aux formations a pu être entamée : elle devra être finalisée en ce début d'année universitaire 2017-2018, afin que les équipes de formation et l'équipe présidentielle bénéficient de l'appui nécessaire pour mener à bien la préparation de l'accréditation de l'établissement et le défi de l'amélioration continue des formations.

Évaluation des formations

L'évaluation des formations étant une obligation réglementaire, l'établissement a été en mesure, pour la première fois, de procéder à l'évaluation exhaustive d'un niveau de formation (la Licence 2 (L2)) via un questionnaire. A la clôture de ce dernier le taux de réponse est de 24%, ce qui est très satisfaisant pour une première année.

Politique des langues

Le travail préparatoire de l'accréditation a pu commencer également pour les langues vivantes, à la faveur du groupe de travail demandé par le Conseil d'administration. Ce dernier a permis de faire le point sur le Centre de Ressources en Langues (CRL) et de confronter les objectifs de l'établissement aux moyens, et s'est traduit par des préconisations.

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Afin de positionner l'université sur de grands enjeux en matière de formation, plusieurs dossiers ont été constitués pour répondre, dans le cadre de la ComUE UPL, à d'autres AMI, qui ont été remportés. Citons en particulier les AMI « Formation tout au long de la vie dans les établissements d'enseignement supérieur » (trois postes financés), « Soutien à l'insertion professionnelle des diplômé-e-s des SHS » (deux postes financés), « Transformation pédagogique et numérique », ainsi que le fonds européen de développement régional (FEDER) « E-learning » pour le développement de massive open online courses (MOOC).

Développement de la formation continue

En 2015-2016, pour répondre à l'obligation d'enregistrer tous nos Diplômes Nationaux (DN) au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) – condition d'éligibilité aux financements relevant de la formation continue –, un vaste chantier de reprise des fiches RNCP élaborées pour la dernière accréditation avait été lancé. Le chantier s'est poursuivi en 2016-2017, avec un enregistrement progressif des fiches auprès de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP).

L'université a également mené à bien la procédure de référencement de notre offre de formation continue. Il fallait, pour cela, s'inscrire dans une démarche qualité et fournir des éléments de preuve pour les 21 indicateurs arrêtés par les 20 Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), afin de s'inscrire, en tant qu'organisme de formation, dans le processus de référencement prévu par la loi du 5 mars 2014.

L'Université Paris Nanterre est désormais référencée dans la base de données Datadock (nouvel outil mis en place par le décret qualité 2017) et, de ce fait, éligible aux financements relatifs à la formation continue : chaque financeur ou financeuse pourra inscrire notre université dans son catalogue de référence selon ses propres modalités.

Le chantier de la traduction de nos diplômes en compétences a, quant à lui, démarré avec des formations-pilotes. Enfin, parmi les partenariats structurants, soulignons la collaboration avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) Île-de-France, qui a ouvert un centre (Centre CNAM de Nanterre) dans les locaux de l'université.

Scolarité

Adoption de chartes pour les publics spécifiques

L'année 2016-2017 a commencé par la mise en place de trois chartes définissant les aménagements pour des publics spécifiques : la « Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant·e·s en situation de handicap et à besoins spécifiques », la « Charte des étudiant·e·s d'échanges » et la « Charte des sportifs et sportives de haut niveau ». Pour ces différents publics, les procédures n'avaient auparavant jamais fait l'objet d'une formalisation.

Mise à jour de la charte des examens

La « Charte des examens » a elle aussi été modifiée en mettant en cohérence les « Modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 » et l'organisation des examens, et d'autre part de permettre des évolutions concernant les règles relatives aux examens (communication du calendrier des examens, la reprogrammation d'examens, le contrôle d'identité, la possession de certains matériels, l'émargement...). Ces évolutions étaient attendues par les composantes : l'organisation des examens requiert une sécurisation des pratiques, pour éviter toute tension ou contestation.

Application de la réforme du Master

La loi n°2016-1828 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat (LMD) oblige les établissements à établir un cadre transparent pour l'entrée en cycle Master, jusqu'alors laissé flou dans les textes cadrant les études supérieures. D'une part, cette loi permet aux étudiant·e·s un droit à la poursuite d'études à l'échelle de la région académique, garanti par le rectorat. Elle considère, d'autre part, les deux années de Master comme

un cycle à part entière, et elle permet aux étudiant.e-s accepté.e-s en Master 1 (M1) et validant ce M1 d'avoir un accès automatique en M2.

Les modalités d'acceptation en M1 sont précisées par les établissements dans les cadres juridiques existants, et sont adoptées par les instances compétentes des universités.

Dans le cadre de cette évolution du deuxième cycle, les capacités d'accueil et les critères de recrutement de nos Masters ont dans un premier temps été déterminés, et a été mise en place, pour les redoublant.e-s, une procédure de maintien en M1. Ce premier chantier a occupé la collectivité de novembre à mars. L'entrée dans tous les Masters de l'Université Paris Nanterre est désormais conditionnée à un examen des candidatures, à l'exception des Masters de droit, qui restent temporairement sélectifs au niveau M2. Une communication régulière a été assurée auprès de nos étudiant.e-s, de façon à les accompagner dans cette réforme survenue en cours d'année : leur ont été expliquées la procédure de maintien en M1 et celle de saisine du recteur, de façon à ce qu'elles et ils puissent, même en cas de refus dans une de nos formations, poursuivre leurs études. Cette évolution du cycle Master était fort attendue et amènera, dans le cadre de la préparation de l'accréditation de nos formations, à repenser l'articulation entre Licence et Master d'une part, et entre M1 et M2 d'autre part.

Mise en place d'e-Candidat

Cette année a été marquée par le remplacement du logiciel de candidatures « historique » utilisé à l'université, SESAME, par e-Candidat. L'implantation et le paramétrage du logiciel, la réorganisation des portefeuilles de candidatures et la formation des personnels ont permis d'expérimenter la gestion d'une campagne de candidatures dématérialisées, qui réduit les envois postaux et facilite notamment, à grande échelle, le respect du « Silence Vaut Acceptation » (SVA). En dépit de quelques difficultés rencontrées sur certaines formations suite à la dématérialisation des candidatures, la mise en place de e-Candidat a été concluant (gestion des candidatures, vitesse et qualité du traitement pour l'utilisateur).

Plateformes de formation à distance

Parmi les grandes évolutions, il convient de mentionner la fusion des deux plateformes EAD et « Cours En Ligne », qui était, entre autres, la condition d'expérimentation du modèle mixte de formation (présentiel/EAD) dans les années à venir. Ce chantier a permis l'ouverture, dès juillet, d'une plateforme unique conservant le nom de « Cours En Ligne » et permettant différents dispositifs pédagogiques.

FOCUS - Programme Investissements d'Avenir (PIA 3)

♦ Au terme de plusieurs mois de travail avec notamment l'université Paris 8, trois projets d'Écoles universitaires de recherche (EUR) ont été déposées au sein de la ComUE Université Paris Lumières (FABPAST « Fabriques du passé. Savoirs et pratiques. »; EEUREJ « École Européenne de Recherche sur l'Espace et la Justice »; ARTEC « Arts, technologies, numérique, médiations humaines et création »), ainsi que deux projets de Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) (« So Skilled - expériences étudiantes et pré-requis tout au long de la vie » et « L3A - Licence Accessible, Adaptable, Augmentée : la licence des possibles »).

♦ Ces EUR et ces NCU préfigurent le travail qui, pour l'accréditation, devra être mené avec Paris 8 en matière de formation et d'articulation entre formation et recherche, reposant sur une ambitieuse dimension internationale (partenariats avec des universités étrangères, cours en langue étrangère, mobilité des étudiant.e-s et des enseignant.e-s-chercheur.e-s, banque de ressources d'enseignements à distance, classes conjointes, etc).

♦ Par ailleurs, les enseignant-e-s-chercheur-e-s de l'université ont été parties prenantes de 3 projets EUR multi-sites portés par d'autres établissements en économie, démographie - REDPOP - et sciences du sport et ont contribué au montage de 2 autres projets de NCU (ECRI +, autour de la compréhension écrite du français d'une part et des masters en ingénierie dans le secteur tertiaire d'autre part).

♦ Dans le cadre de la 1^{re} vague de ces 2 appels à projets, l'université a été 4 fois lauréates, 2 fois dans le cadre de la ComUE (EUR ARTEC et NCU So-skilled) et 2 fois en partenariat avec d'autres universités et organismes (EUR REDPOP et NCU ECRI +), ce qui nous place parmi les universités les mieux récompensées dans ce cadre, le taux de réussite étant, pour les EUR, de 29 sur 195 projets déposés et, pour les NCU, de 17 sur 66 projets.

4. Recherche

Données de la recherche

Production scientifique

Le bilan Observatoire des Sciences et Techniques (OST)/Hcéres 2016 montre que pour la première fois, l'Université Paris Nanterre dépasse les 400 publications recensées dans des revues internationales à comité de lecture. De ce point de vue des efforts doivent être poursuivis quant aux publications internationales et leur indexation correcte (adresse normalisée), même si d'autres formes de produits de la recherche sont bien sûr pris en compte selon les traditions disciplinaires. Nombre de signaux positifs cette année (6 nominations à l'Institut Universitaire de France (IUF), 2 médailles Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), progression dans les classements internationaux, etc.) montrent que l'Université Paris Nanterre est engagée sur une dynamique positive.

Budget et contrats de recherche

Le financement récurrent des unités de recherche (UR) a été reconduit sur proposition de la Commission de la recherche (CR) (1200 k€) sur la base d'un algorithme partagé. Le financement des UR repose largement sur un financement extrabudgétaire distribué d'une part dans des réseaux labellisés de recherche (principalement Labex), et d'autre part dans des AAP nationaux et internationaux. Les AAP génériques ANR 2016 ont fait l'objet d'une vingtaine de réponses en première phase mais, à ce jour, un seul contrat a été obtenu en porteur principal. Globalement, si le nombre de contrats (toutes formes de contrats confondues) est constant, leur montant tend à diminuer ces deux dernières années. Une réflexion est conduite à ce sujet pour proposer un appui adapté aux spécificités des UR à dominante SHS. L'AAP de recherche interdisciplinaire et inter-établissements de la ComUE UPL 2016 a connu une forte implication des UR d'Université Paris Nanterre (516 k€ attribués en 2017), de Paris 8 et des partenaires. La participation aux programmes européens reste insuffisante à l'instar des SHS en France. La gestion des contrats des unités mixtes a fait l'objet d'un échange constructif avec le CNRS. Du point de vue de la valorisation de la recherche (interface recherche/monde économique), les services de l'université la Direction de la Recherche et des Études Doctorales (DRED) et le Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles (SAJI) ont effectué un important travail sur les brevets.

Doctorat

L'université a compté 1481 doctorant-e-s inscrit-e-s en 2016-2017, soit une nouvelle baisse par rapport aux années précédentes, principalement lié au travail mené avec les Écoles Doctorales (ED), au sein du collège des ED, pour réguler le nombre de doctorant-e-s par directeur ou directrice et

les durées de thèse, mais aussi à une baisse d'attractivité du doctorat qui se retrouve dans l'ensemble des universités françaises. Sur l'année 2016-2017 ce sont 208 thèses qui ont été soutenues (cf : tableau ci-contre). Les ED ont distribué 40 contrats doctoraux annuels, conformément à l'engagement pris dans le cadre du contrat quinquennal. S'y ajoutent les 5 contrats doctoraux obtenus dans le cadre de la ComUE UPL sur la base d'un concours commun, ainsi que les autres financements, notamment 11 École Normale Supérieure (ENS), 1 Labex, 1 Université franco-allemande (UFA), 7 Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE). Le nombre de doctorant-e-s financé-e-s (sans compter les ATER) en 2016-2017 s'établissait ainsi à 208, soit environ 1/7^e de doctorant-e-s financé-e-s, ce qui constitue un progrès constant et un chiffre satisfaisant dans une université très majoritairement SHS. Deux contrats post-doctoraux (sur quatre) ont été obtenus dans le cadre de la ComUE UPL en 2017. L'Université Paris Nanterre a enfin participé pour la 3^e année au concours, « Ma thèse en 180 secondes » organisé cette année par la ComUE UPL).

	Nombre de thèses soutenues 2016-2017
ED 138 - Lettres, langues, spectacles (LLS)	34
ED 139 - Connaissance, langage, modélisation (CLM)	43
ED 141 - Droit et science politique (DSP)	26
ED 395 - Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent (MCSP)	68
ED 396 - Économie, organisations, société (EOS)	33
ED 566 - Science du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH)	4
TOTAL	208

Pilotage de la recherche

Organisation de la recherche

Le nombre important d'UR en tutelle pleine ou partagée implique un effort de structuration des forces en recherche à l'Université Paris Nanterre. De ce point de vue, la Maison Archéologie & Ethnologie-René Ginouvès (MAE)/Maison des Sciences de l'Homme (MSH) et le Labex « Les passés dans le présent » ont joué pleinement leur rôle dans leur périmètre en sciences sociales. A l'instar de la Fédération Internationale de Nanterre en Droit (FIND) pour le droit, la création de la Fédération Éducation Psychologie, NÉciences (5 UR) contribue à la visibilité de la recherche. Avec l'appui de la DRED qui gère une base de données des personnels travaillant dans les UR (personnels Université Paris Nanterre, universitaires hors Université Paris Nanterre, CNRS, etc.), les comités consultatifs de discipline ont été renouvelés. Ceux-ci jouent un rôle important dans la certification disciplinaire et la qualité de la recherche (recrutement, Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), etc.). Par ailleurs, une politique de l'université pour les Groupements d'Intérêt Scientifiques (GIS) et leur financement a été définie.

Infrastructures et plateformes

Si l'ouverture du bâtiment Max Weber et les travaux à la MAE/Maison des Sciences de l'Homme (MSH) permettent de franchir des seuils qualitatifs qui rapprochent l'Université Paris Nanterre des standards internationaux, les conditions matérielles des UR restent très inégales. Avec le soutien actif de la présidence, les possibilités d'aménagements dédiés entièrement ou partiellement à la recherche ont fait l'objet d'une attention soutenue dans une perspective pluriannuelle. Alors que l'Université Paris Nanterre était dotée de dispositifs dispersés et très limités, une véritable plateforme SHS mutualisée est en cours d'aménagement : salles spécifiques (mesures qualitatives, boxes expérimentaux, etc.), chambre sourde (bâtiment A), salle d'économie expérimentale en perspective sur le site de la Défense. Ces deux derniers espaces, en association avec le travail mené au sein de la Chaire « Risque et décision » de la Fondation de l'université, ont impliqué une nouvelle fédération de recherche CNRS (Paris 1, Université Paris Nanterre, CNRS) en sciences du comportement

et font suite à l'AAP SESAME réunissant des forces pluridisciplinaires à l'Université Paris Nanterre (économie, sciences du langage, sciences de gestion, Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), psychologie).

Contractualisation

La prochaine vague d'évaluation (site, établissement, UR, ED) a été anticipée dans le cadre d'une réflexion stratégique sur le positionnement de la recherche conduite à l'Université Paris Nanterre dans un cadre national et international. Des « champs de recherche » de caractère transdisciplinaire sont en cours de définition destinés à caractériser ad intra et ad extra nos orientations de recherche. Un calendrier prévisionnel de l'accréditation a été produit et présenté à la commission recherche et aux directions d'UR en juin 2017. La première échéance est le dépôt de la liste des UR (février 2018). Un questionnaire a été élaboré et adressé aux 35 UR de la vague d'accréditation E (2020-2024) dont l'Université Paris Nanterre est tutelle dépositrice. Les réponses montrent que les unités sont bien préparées, même si les modalités de l'évaluation ne sont pas encore connues. Pour les unités dont Paris 8 est tutelle dépositrice, Paris 8 a pris en charge un premier retour. Les réorganisations au sein des UR ont été et seront accompagnées par la présidence en concertation avec la CR. La présidence a reçu les directions des quatre UR ayant leur accréditation sur la vague 2019-2023 et leurs rapports d'auto-évaluation ont été et seront présentés à la CR.

Qualité de la recherche

Éthique et déontologie

La charge de mission éthique mise en place en septembre 2016 a permis de faire une synthèse des questions éthiques et des initiatives prises à l'échelle des UR ou des UFR. L'installation du comité d'éthique de la ComUE UPL doit être prolongée par des structures plus opérationnelles à l'échelle de l'établissement susceptibles d'aider les chercheur.e.s à présenter des dossiers de recherche conformes aux normes.

Nouvel arrêté doctoral

Le nouvel arrêté doctoral (mai 2016) a impliqué de reconfigurer l'ensemble du parcours doctoral. Le collège doctoral a proposé au vote de la CR une nouvelle charte des thèses et un contrat de formation. Un circuit des thèses garantissant l'authentification du dépôt du primo-document numérique a été mise en place.

Information scientifique et technique

Une bibliothèque Université Paris Nanterre a été créée dans HAL et le projet de recension des publications dans HAL est en déploiement, sous le pilotage du Service Commun de Documentation (SCD). Une soirée de lancement de HAL-Université Paris Nanterre a été organisée, à l'issue d'une journée d'étude sur le libre accès. Un agent a été recruté spécifiquement pour ce projet en mars 2017 à l'issue de la phase de mise en place avec les laboratoires pilotes et est passé en phase de production du projet. Par ailleurs, l'Université Paris Nanterre a participé au lancement du GIS URFIST, sur les problématiques d'information scientifique et technique, dont elle est membre fondateur. Enfin, la candidature de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) à l'AMI « CollEx » pour devenir bibliothèque délégataire a été retenue avec une structuration autour de quatre axes de recherche : guerres et conflits; migrations et exils; décolonisation; droits de l'homme.

FOCUS - Centre de ressources et de cultures numériques (CRCN)

♦ Le CRCN est un projet initié par l'Université Paris Nanterre en 2014. Ce CRCN, situé au rez-de-chaussée de la Bibliothèque Universitaire (BU), proposera des espaces conviviaux, modulables et reliés visuellement entre eux pour favoriser les rencontres, l'interaction et la collaboration. Ouvert sur le territoire, le CRCN est conçu pour la communauté universitaire, mais pourra également accueillir des publics scolaires et associatifs environnants.

♦ En janvier 2015, une mission de programmation pour la création d'un CRCN au sein de la BU est mise en place. Le programmiste a rendu une étude de faisabilité et de programmation technique en juin 2016. La période 2016-2017 a été marquée par la reprise du projet CRCN, en confiant la direction du projet au SCD. Sur cette base, le SCD a précisé le projet et préparé durant l'automne 2016 le marché de mandataire de maîtrise d'ouvrage lancé fin janvier 2017. Plusieurs réunions de préconisations et de définitions des besoins ont été menées : une avec la Direction des Ressources Informatiques (DRI) le 30 janvier 2017, une avec le Centre Optimisé de Médiatisation et de Technologies Éducatives (COMETE) le 25 avril 2017.

♦ Le budget global prévisionnel de l'opération s'élève à 3,5 M€ TTC, selon le montant maximal consigné dans l'appel du marché de maîtrise d'ouvrage. L'université a obtenu le soutien du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (CD 92) dans la réalisation de ce projet pour un montant plafond de 1 M€. La convention a été signée en octobre 2016. Le CD 92 a déjà financé les études de programmation dans le cadre de la convention précédente. Depuis 2014 une somme a été inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour cette opération. Une délibération du CA en date du 30 janvier 2017 a confirmé l'engagement financier de l'établissement. L'université a également répondu à l'AAP FEDER-Espace collaboratif porté par la région Île-de-France en décembre 2016. Elle a fait une demande de financement à hauteur de 400000 € (soit le maximum éligible) pour contribution à l'équipement du CRCN.

5. International

L'université ambitionne de relever les défis de la mondialisation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Entrée en 2017 dans le classement international des universités (classement *Times of Higher Education*), elle doit faire reconnaître sa place de grande université de SHS à l'échelle internationale en s'appuyant notamment sur la ComUE UPL qu'elle a créée avec Paris 8, et ses prestigieux partenaires.

Attractivité internationale

La renommée de l'université est mondiale. Les chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s de ses quarante laboratoires collaborent et co-publient quotidiennement avec des chercheur.e.s d'établissements de nombreux pays. Les 230 cotutelles internationales de thèse en cours attestent de l'intégration de l'université dans les réseaux scientifiques internationaux. Pour renforcer ces réseaux, l'université a poursuivi son ambitieuse politique d'invitation de chercheur.e.s étranger.e.s, sur le campus de Nanterre (24 mois enseignant.e.s-chercheur.e.s sélectionné.e.s par la commission recherche chaque année, auxquels s'ajoutent les invitations émanant des UFR et des laboratoires) et par le biais de l'Institut des Études Avancées (IEA) de Paris dont elle est membre (3 chercheur.e.s soutenu.e.s par l'université viennent d'être sélectionné.e.s pour une résidence de 10 mois à compter de la rentrée 2017).

Son attractivité se mesure également par le nombre d'étudiant.e.s étranger.e.s qu'elle accueille (près de 6000 au total). Chaque année, l'université attire un nombre croissant d'étudiant.e.s extra-européen.ne.s : sur 12000 candidatures reçues en 2016 par la procédure « Études en France », 350 étudiant.e.s ont été admis.es pour l'année 2016-2017; en 2017, ce sont 560 admissions qui ont été délivrées pour l'année 2016-2017. Les étudiant.e.s étranger.e.s, qui proviennent principalement de

l'Afrique francophone et d'Europe, et secondairement d'Asie et d'Amérique, se répartissent pour les deux-tiers dans les formations de Licence et de Master, mais aussi dans ses formations doctorales (environ 140 nouveaux et nouvelles doctorant-e-s étranger-e-s en 2016-2017).

Pour parvenir à une meilleure gestion des candidatures des étudiant-e-s hors Union européenne (UE) sur « Études en France », l'offre de Master et de Licences Professionnelles (LP) avait été temporairement retirée afin de prendre le temps d'une réflexion de fond sur la politique d'accueil des étudiant-e-s étranger-e-s hors UE. Elle a été réintroduite en cours d'année. À l'avenir, il faudra veiller à ce que la liste des formations ouvertes permette aux étudiant-e-s étranger-e-s hors UE de s'engager dans de vrais parcours de réussite à l'Université Paris Nanterre, avec un suivi et un accompagnement particulier de ces candidat-e-s.

L'année 2017-2018 sera le temps de l'évaluation de la dimension internationale des laboratoires de l'université, requise par le Hcéres dans la perspective de l'accréditation. Ce travail doit être l'occasion de mettre en place une enquête annuelle sur les activités internationales des laboratoires. Un tel outil permettra d'avoir une vision globale et régulièrement actualisée sur la recherche à l'international et de mieux intégrer la recherche et la formation dans la stratégie internationale. Un autre défi de l'année à venir consiste à améliorer la qualité de l'accueil des chercheurs invités. Avec la ComUE UPL, l'université travaillera notamment à mettre en place une politique d'hébergement des chercheur-e-s. Enfin, la refonte de la rubrique « International » du site de l'université doit permettre une meilleure visibilité interne et externe de la stratégie internationale.

Internationalisation des formations et mobilités étudiantes

L'attractivité repose en partie sur l'internationalisation de ses formations. L'université s'efforce notamment de continuer à développer ses formations internationales : à la trentaine de doubles diplômes, diplômes conjoints ou diplômes à mobilité intégrée de niveau Licence ou Master existants, deux nouveaux doubles diplômes ont été votés par le Conseil d'administration en 2016-2017; d'autres sont en projet et, depuis janvier 2017, bénéficient du soutien en ingénierie de projet d'un poste (à mi-temps) de la ComUE UPL. Deux formations internationales récemment ouvertes ont organisé les premières mobilités étudiantes pour la rentrée 2017 : l'Institut Franco-Chinois et, avec la ComUE UPL la Licence d'Études Politiques.

Ces formations internationales s'appuient sur le Centre de Français pour Étudiant-e-s Étranger-e-s (FETE), reconnu par le label « Qualité Français Langue Étrangère ». Il offre des cours de mise à niveau pour étudiant-e-s étranger-e-s ainsi que des formations diplômantes. L'université a stabilisé le fonctionnement du FETE en assurant le principe du financement par l'établissement (et non sur ressources propres) des cours destinés aux étudiant-e-s d'échange et aux étudiant-e-s réfugié-e-s.

Les cours de spécialité en langue étrangère sont une nécessité croissante non seulement pour attirer les meilleur-e-s étudiant-e-s étranger-e-s mais aussi pour préparer les étudiant-e-s français-es à des environnements professionnels de plus en plus internationalisés. Pour encourager l'enrichissement de l'offre existante, l'université a lancé un appel à propositions visant à dupliquer des cours de Licence 3 (L3) en anglais. Une dizaine de cours relevant de plusieurs filières ont ainsi pu être proposés à la rentrée 2017 : ouverts aux étudiant-e-s étranger-e-s, ils permettent aussi aux étudiant-e-s de l'université attestant un niveau de langue minimum (équivalent B2) d'élargir leurs connaissances disciplinaires tout en pratiquant l'anglais. Ils sont proposés au choix avec le cours en français dans le diplôme, ou en « bonus au diplôme ».

Cette politique d'internationalisation des formations doit se poursuivre en 2017-2018. La phase d'auto-évaluation des formations dans laquelle l'université s'engage auprès de le Hcéres permettra de faire un point sur la dimension internationale de chaque formation afin de repenser l'offre pour la

rendre plus attractive à l'international dans le contexte de la préparation de l'accréditation. C'est notamment dans cette perspective qu'un bilan sera tiré de l'expérimentation de la duplication des cours magistraux de L3 en anglais, qui nourrira la réflexion sur le développement de l'offre de cours de spécialité en langues étrangères. L'université encouragera également cette année la construction d'un nouveau parcours établissement médiatisé en langue étrangère, qui permettra d'explorer de nouvelles modalités d'internationalisation. Enfin, les formations seront incitées à envisager de nouer prioritairement des partenariats avec les universités étrangères identifiées comme partenaires stratégiques de l'Université Paris Nanterre.

Les mobilités d'échange sont en nette croissance depuis quelques années, en dépit d'une baisse temporaire en 2016-2017 due principalement à la conjoncture géopolitique (attentats) : plus de 650 étudiant-e-s sont partis étudier un semestre ou deux à l'étranger ou y faire un stage, et l'université a accueilli autant d'étudiant-e-s d'échange internationaux. Ces mobilités s'appuient sur un dense maillage de partenariats dans le monde entier (400 partenaires dans 70 pays). L'université a œuvré à l'amélioration de l'accueil des étudiant-e-s d'échange en augmentant le nombre de logements proposés (près de 300 chambres obtenues du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) pour la rentrée 2017) et en établissant un questionnaire d'évaluation auprès des étudiant-e-s d'échange.

Le dispositif de l'année de césure récemment mis en place doit être mis à profit pour encourager les mobilités à l'international. Alors que les mobilités sortantes sont amenées à continuer de croître, il est important de trouver de nouvelles ressources budgétaires pour les bourses de mobilité, alors que les budgets alloués par certains financeurs et financeuses se tarissent (région Île-de-France).

FOCUS - Accueil des réfugié-e-s

♦ *Consciente de sa responsabilité sociale et dans le contexte de la crise internationale des réfugié-e-s, l'université a reconduit et prolongé en 2016-2017 le dispositif d'aide aux étudiant-e-s réfugié-e-s mis en place par l'université l'année précédente. Avec le soutien de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), trente étudiant-e-s originaires de Syrie et d'Afghanistan ont reçu une formation intensive gratuite en français destinée à leur permettre de reprendre des études en France.*

♦ *Ces étudiant-e-s ont été accueilli-e-s sur le campus et accompagné-e-s dans leurs études par des parrains et/ou marraines étudiant-e-s, qui se sont porté-e-s volontaires pour faciliter leur accueil, leur intégration dans notre communauté et plus largement dans la société française, ainsi que leur apprentissage de la langue française. Les étudiant-e-s réfugié-e-s ont par ailleurs pu bénéficier d'un accompagnement à la pratique de la langue française par des membres volontaires du personnel de l'université.*

♦ *En outre, sur les 24 mois de professeur-e-s invité-e-s, 4 mois ont été réservés pour des universitaires en danger, relayés notamment par la participation au Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE).*

♦ *Enfin, grâce à la générosité des étudiant-e-s et personnels de l'université, des actions d'aide humanitaire d'urgence (collecte de vêtements, de fournitures scolaires, de nourriture) ont par ailleurs pu être menées en lien avec des associations d'aide aux réfugié-e-s, afin d'apporter également une aide matérielle à ces populations en difficulté.*

6. Numérique

Gouvernance du numérique

L'un des objectifs de l'année consistait à améliorer la gouvernance du numérique à l'Université Paris Nanterre, afin de rendre la stratégie du numérique plus transversale, et davantage soucieuse des usages du numériques.

La proposition d'une gouvernance modifiée a été validée; elle institue trois comités qui se sont réunis au printemps 2017 :

- ▶ un comité de pilotage (COPIL)
- ▶ un comité d'expert.e.s (COMEX)
- ▶ un comité de projet (COPRO)

Un réseau de référent.e-s numériques a également été souhaité.

Concernant la place de l'Université Paris Nanterre dans les réseaux universitaires numériques, celle-ci a été confortée :

- ▶ France Université Numérique (FUN) MOOC :
 - ▷ membre élu du CA;
 - ▷ membre du bureau des marchés;
 - ▷ membre du groupe de réflexion sur le règlement intérieur, sur les tarifs et sur la mise en place de la filiale;
- ▶ Portail Université Ouverte des Humanités (UOH) :
 - ▷ membre du CA,
 - ▷ membre du comité de pilotage (COPIL);
 - ▷ intervention de l'Université Paris Nanterre au « Festival du numérique » sur l'emploi des ressources éducatives libres;
 - ▷ Mise en place de plusieurs projets autour de la maîtrise de la langue française (2 projets UOH avec plusieurs universités, AMI, PIA3);
- ▶ Nouvelle adhésion à la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING);
- ▶ Nouvelle adhésion au réseau « VP-Num ».

Données ouvertes

Une intensification du projet « Open data » a été rendue possible sur la période 2016-2017, par trois types d'actions :

- ▶ Commande et suivi de la mission du cabinet Inno3 sur l'Open Data dans les universités, financée par la convention avec le CD 92. Un rapport en deux parties (1. État des lieux juridique et 2. Préconisations en termes de politique de données dans l'université) a été remis en juin 2017;
- ▶ Une journée d'études, réunissant plusieurs acteurs et actrices de l'Open Data (ScanR, FING, CD 92, VP Num, CNNum, Dataactivist) a été organisée au mois de mars afin de mettre en place un groupe de réflexion sur l'Open Data à l'Université Paris Nanterre;
- ▶ Suivi de la mise en ligne des nouveaux jeux de données : mise en ligne de 7 nouveaux jeux de données;
- ▶ Rencontres régulières avec la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques de la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP) et la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI), pour un certain nombre de tests et d'améliorations de la qualité et de la visibilité des données de l'université (ScanR, filtrage des jeux de données ministériels, prospective en cours sur les données de mobilité et de circulation de la recherche à l'international).

Une charge de mission « Numérique et juridique » a consisté à déterminer les enjeux que recouvrent les ressources pédagogiques numériques et à étudier les cadres législatifs qui s'appliquent à la production de ces ressources, à produire des fiches d'informations à destination de la communauté universitaire et à proposer un cadre contractuel adapté à notre université pour la production et l'exploitation sécurisée des ressources pédagogiques numériques. Cette mission prospective doit désormais être mise en œuvre de manière plus précise.

Infrastructures et outils

L'amélioration des infrastructures et des outils numériques est un enjeu identifié depuis de nombreuses années à l'université.

Dans le cadre de l'AMI Transformation numérique 2017, l'Université Paris Nanterre a été retenue pour le projet « Nanterre Learning Lab » et bénéficiera d'un financement à hauteur de 60000 € par le ministère. Ce projet permettra l'installation d'une nouvelle salle d'innovation pédagogique. Dans le cadre de la formation et de la pédagogie également, l'université prospecte afin d'acquies un logiciel anti-plagiat.

De plus, afin d'améliorer la qualité de travail des personnels et des étudiant.e.s, l'université bénéficie d'une couverture wifi optimale à haute-vitesse depuis octobre 2016, une plateforme « Nuage » a été développée (solution de partage plus ergonomique que le site institutionnel utilisé précédemment), une refonte de l'Espace Numérique de Travail (ENT) est en cours ainsi qu'un travail en parallèle sur la modernisation des outils de base : mail, agenda, groupes, édition collaborative, etc.

FOCUS - Changement de nom

♦ Suite à un bilan d'image approfondi et une étude sur les appellations disparates de l'université aussi bien par le public que dans les signatures d'articles scientifiques, l'établissement a décidé de passer du nom « Université Paris Ouest Nanterre La Défense » au nom « Université Paris Nanterre ». Ce nouveau nom, qui s'appuie à la fois sur l'impact international de la marque « Paris » et sur la revendication de l'esprit de Nanterre, constitue une véritable marque caractéristique, qui est en cours de déclinaison, à la fois à travers un logo spécifique, une charte graphique, un manifeste et une série de produits dérivés.

♦ L'ensemble des services et composantes sont concernés car cette nouvelle identité doit être déclinée sur l'ensemble des supports papiers et numériques, mais aussi sur notre signalétique. Ce travail est toujours en cours. Les dernières réalisations concernent le changement de nom de domaine et des adresses mails, qui passent de l'ancienne @u-paris10.fr, avec une référence au chiffre qui n'était plus pertinent depuis au moins dix ans, à @parisnanterre.fr. A noter également que le schéma directeur de signalétique a préconisé le passage à une dénomination des bâtiments du campus par des noms de personnalités, qui sera mise en œuvre en 2018.

7. Immobilier

Travaux

Comme chaque été, de nombreux travaux ont été menés par le service patrimoine, que ce soit pour la sécurité des bâtiments, la rénovation des salles, la maintenance du bassin de natation du CSU et, cette année, la remise en état de locaux d'enseignements dont l'état dégradés des sols avait conduit à leur fermeture par mesure conservatoire en début d'année 2017.

L'année 2016-2017 est également marquée par des avancées conséquentes de plusieurs gros projets immobiliers et d'aménagement. La construction du bâtiment de formation continue, financé intégralement par la région Île-de-France dans le cadre du précédent Contrat de Plan État - Région (CPER), a marqué cette année en termes de construction. Il ouvrira en janvier 2018 et accueillera les activités de formation continue du Service de la Formation Continue (SFC) du Service Universitaire de Formation des Maîtres (SUFOM) mais aussi des composantes ainsi que le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU). Les permis de construire de la BDIC et de la tranche 3 de restructuration du site de Ville-d'Avray ont été déposés au printemps 2017. Les travaux devraient, dans les deux cas, commencer en 2018.

Deux projets de restructuration majeure d'équipements ouverts au public sont en voie de lancement. Les études concernant la restructuration et la mise en conformité du théâtre Bernard-Marie Koltès sont commencées. Avec le soutien du CD 92, cet équipement exceptionnel devrait être entièrement fonctionnel et ouvert au public (y compris extérieur) début 2019. Également soutenu par le CD 92, le CRCN prendra place dans l'aile de la BU qui accueille actuellement des espaces de travail collectif. A cette fin, le concours pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre est en cours.

Enfin, après son adoption par les instances de l'université, en lien avec son schéma directeur handicap, l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) de l'université a été validé par la préfecture, ouvrant la voie à six années de mise en œuvre et travaux pour rendre réellement accessible notre université aux étudiant-e-s et personnels en situation de handicap.

Réaffectation de locaux

Le début d'année 2016 a été marqué par l'ouverture du bâtiment Max Weber sur le campus de Nanterre. Primé à diverses reprises pour sa qualité environnementale, le bâtiment Max Weber accueille aujourd'hui plusieurs équipes de recherches de notre université. Il offre un outil de grande qualité, ouvert à tous les chercheur-e-s de l'université pour l'organisation de séminaires ou colloques. L'ouverture du bâtiment a rendu disponibles de manière plus ou moins diffuse de nombreux espaces sur le campus de Nanterre. C'est à cette suite, que l'ensemble des composantes et services ont pu exprimer leurs besoins de locaux à court et moyen termes.

L'année 2016-2017 a donc été l'occasion de réaffecter ces locaux libérés. En soutien à l'activité pédagogique, le Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat Paris Ouest Nord (PEPITE-PON) a pu s'installer en septembre 2016 sur un plateau de 150 m² au bâtiment T. Le développement du partenariat en formation continue avec le CNAM a conduit à l'installation de ce dernier au bâtiment T également. Ces deux activités intégreront le bâtiment de formation continue à son ouverture en janvier 2018.

En soutien à l'activité scientifique, deux espaces, également réhabilités, dans les bâtiments C et A, totalisant 200 m², seront disponibles dès octobre 2017 pour l'accueil d'expérimentations en sciences sociales. Par ailleurs, le projet de réaménagement de l'accueil et de certains espaces de la MAE s'est enfin concrétisé à l'été 2017.

Enfin, afin d'améliorer les conditions de travail et de faire mieux fonctionner les services, les locaux libérés ont permis de regrouper les activités du SAJI sur un même niveau au bâtiment B, d'agrandir les espaces de travail et d'accueil du public du Service de la communication qui voit ses espaces agrandis, ainsi que d'accueillir le service de la Direction de la Sûreté et de la Sécurité Incendie (DSSI) au premier étage et au rez-de-chaussée du bâtiment B, les bureaux libérés au Bâtiment des Services Logistiques (BSL) ayant été attribués à la Direction de la Logistique et de la prévention en Hygiène et Sécurité (DLHS).

Transition énergétique et écologique

Les projets de transition énergétique et écologique de l'université, prévus dans le cadre du schéma directeur ou Plan Action Énergie (PAE) élaboré avec le soutien de la Caisse des Dépôts et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et adopté par l'université en 2015, continuent à se déployer dans des réalisations concrètes.

Un complément de financement de 1,4 M€ issu du PIA 2 « Ville de demain », qui faisait partie du bouquet de projets portés par la Communauté d'agglomérations du Mont-Valérien, désormais partie du territoire Paris Ouest La Défense (POLD), a été alloué pour améliorer la performance environnementale du futur bâtiment de la BDIC, à proximité du pôle multimodal. Ce financement permettra à ce nouveau lieu, à la fois bibliothèque de recherche, musée, et lieu d'archives, d'être chauffé et rafraîchi par un système géothermique performant, puisant dans l'aquifère souterrain l'énergie nécessaire. Ce bâtiment sera 40% plus économe que ne l'impose la réglementation en vigueur depuis 2012.

Le dispositif de financement innovant « intracting », mis en place avec l'accompagnement technique et financier de la Caisse des dépôts, et qui fait suite au PAE de l'université, a permis d'engager d'importants travaux de remplacement des luminaires depuis l'été 2016 ainsi que la mise en place progressive d'outils de management énergétique. Les halls, couloirs et escaliers des bâtiments sont progressivement et majoritairement éclairés par des lampes LED à très longue durée de vie qui réduisent de 70% la consommation de l'éclairage. Outre une consommation d'électricité en baisse, l'approvisionnement électrique est depuis 2016 certifié électricité 100% renouvelable et avec un coût d'achat inférieur.

L'accompagnement du CD 92 a également permis de décupler l'offre d'arceaux pour les stationnements sécurisés des vélos à proximité des bâtiments. Le campus de Nanterre offre désormais plus d'une centaine d'emplacements pour les vélos, et des ateliers de réparations vélos se tiennent régulièrement.

Après trois ans de mise en œuvre, le schéma directeur de réduction et gestion des déchets, en partenariat avec les villes du territoire, fait de notre université une référence en la matière. Les coûts de traitement sont en baisse notable du fait des nombreuses filières sélectives mises en place (meubles, cartons, papiers, matériels électriques, piles, cartouches d'encre...) et du traitement in situ des déchets « verts » produits sur le site qui sont désormais broyés, compostés ou réutilisés sur place.

Enfin, accompagnée par l'agence de l'eau de Seine-Normandie, la région et le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SEPG), l'université, aux côtés des dix villes de la presqu'île de Gennevilliers, s'est engagée à faire évoluer ses pratiques de gestion et supprimer totalement l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces extérieurs. Ces engagements, respectueux de l'environnement, ont été formalisés par les signatures de la charte biodiversité de la région Île-de-France et de la charte « zéro-phyto » en Seine centrale urbaine : ils sont accompagnés financièrement et techniquement par les partenaires.

FOCUS - Relations territoriales

◇ Depuis 2012, l'université a fait des relations partenariales, et en particulier des relations avec le territoire, un des axes centraux de sa stratégie. L'année 2016-2017 a permis la poursuite de projets et des approfondissements.

◇ Avec la ville de Nanterre, le protocole d'accord politique sur les aménagements urbains des abords de l'université s'est décliné en groupes de travail sur les différents secteurs afin de prévoir les opérations immobilières respectant les intérêts de toutes les parties dans une dynamique de territoire partagé. Plus généralement, la ville de Nanterre a systématiquement associé l'université dans sa consultation sur les projets urbains à proximité, Papeteries et Groues, notamment. Par ailleurs, les collaborations dans le domaine culturel se sont étoffées : programmation d'événements culturels partagés (festival « La Terre est à nous » notamment), mutualisation des espaces de diffusion artistique et de moyens techniques (résidence de danse), échange d'informations et de visibilité. Outre le soutien croisé aux projets étudiants en lien avec le territoire, comme ceux de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV), d'autres collaborations sont à l'étude pour promouvoir le soutien scolaire, l'éducation à l'éloquence et la citoyenneté par des étudiant.e.s de l'université dans les écoles et collèges de la ville. Enfin, l'université est fortement impliquée dans les projets permettant la venue de publics du territoire proche sur différentes propositions de l'université, au niveau culturel, sportif et de solidarité.

◇ Avec la communauté d'agglomération, élargie en territoire POLD, les collaborations se poursuivent dans les domaines inscrits dans la convention cadre de 2015 : entrepreneuriat, développement durable et numérique. L'objectif est d'élargir cette convention-cadre à l'ensemble des villes du territoire, sachant que l'université collabore déjà par exemple avec la ville de Courbevoie autour de l'idée d'un cluster de la Défense. L'idée serait d'inscrire les collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche comme axe stratégique du territoire, sachant la place prédominante de l'université en termes de nombre d'étudiant.e.s et d'intensité de la recherche.

◇ Les relations avec le CD 92 se sont encore renforcées pendant cette année 2016-2017. Une nouvelle convention cadre pluriannuelle de partenariat (2016-2019) a été adoptée, après celle de 2013-2015. Le premier axe de la convention est la culture et le patrimoine : actions d'éducation artistique; archives et patrimoine; valorisation des collections départementales; aménagement du campus, et en particulier la rénovation du théâtre Bernard-Marie Koltès dans une perspective d'accueil grand public. Le deuxième axe de la convention est le numérique : open data, thématique sur laquelle l'université et le département sont leaders au niveau national; numérisation des collections de la BDIC, qui poursuit le travail du cartable numérique et de la bibliothèque d'archives numérisées; CRCN. Le troisième axe est nouveau : il concerne la mobilisation des expertises de l'université. Des échanges sont en cours qui pourraient aboutir à des financements de projets de recherche sur des thématiques d'intérêt départemental, notamment celui de la solidarité. D'autres collaborations, hors du cadre strict de la convention, sont également lancées, tant dans le domaine de la citoyenneté (réfugié.e-s, incarcéré.e-s, concours d'éloquence, notamment) que dans celui de la valorisation de notre patrimoine immobilier.

8. Vie du Campus

Vie associative étudiante

Depuis 2014 et la structuration d'une véritable politique de la vie associative, autour de la création du Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) chargé notamment de l'animation de la Maison de l'Étudiant.e (MDE), mais également la mise en place d'un bonus au diplôme depuis cette année, une augmentation du nombre d'associations étudiantes sur le campus permet de témoigner d'une véritable dynamique à l'œuvre. Ces associations sont désormais parfaitement répertoriées par le SGACAC qui est maintenant bien identifié comme l'interlocuteur des associations étudiantes.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Associations étudiantes actives dans l'université et référencées dans l'annuaire	29	51	69

L'université via le SGACAC propose plusieurs formations aux associations : gestion associative, gestion des risques, etc. Les associations sont également accompagnées pour leurs demandes de subventions (Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE)), leurs demandes de locaux. La crémaillère de la MDE, dont la 2^e édition eut lieu en septembre 2016, est désormais un événement réussi qui rythme la vie de l'université.

En septembre 2016, le vote d'une nouvelle répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) entre l'aide sociale pour les étudiant-e-s versés au Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO) (40% au Budget Initial 2017) et l'aide aux projets étudiants versée au SGACAC (60% au Budget Initial 2017) permet à la fois de se conformer progressivement à la circulaire nationale et de donner plus de financements aux activités associatives, sachant que le budget de l'aide sociale n'était pas entièrement consommé à la différence du budget pour les projets étudiants. Une augmentation de l'enveloppe de soutien de 150€ à 300€ maximum par association et par an a notamment été allouée pour la prise en charge de factures relevant des assurances et des frais de communication pour des événements organisés sur le campus et ne relevant pas de la CAPE (hors communication politique).

Toutes ces dimensions ont vocation à être renforcées cette année, notamment par le vote de la charte de l'engagement en CFVU, l'ouverture du bonus au diplôme responsable associatif et du bonus au diplôme étudiant-e élu-e dans un conseil ou une commission de l'établissement, ainsi que la poursuite du rééquilibrage de la répartition du FSDIE.

Culture

Outre la billetterie culturelle à destination des étudiant-e-s et des personnels, qui rencontre toujours une forte demande, l'activité événementielle du campus est en progression, mêlant projets proposés par l'université et projets portés par les étudiant-e-s, contribuant ainsi au développement de l'animation du campus.

	2014	2015	2016
Nombre d'événements culturels proposés ou accompagnés par le SGACAC	74	75	91

De nouveaux ateliers de pratique artistique ouverts à tous ont été ouverts cette année : ouverture d'un atelier cinéma à la rentrée 2016-2017, pour répondre à une forte demande des étudiant-e-s; proposition d'un atelier danse et Langue des Signes Française (LSF), incluant un public sourd ou malentendant, dans le cadre de la résidence du chorégraphe Philippe Ménard à l'université en 2016-2017. Enfin, une offre de billetterie culturelle à tarif réduit à destination des membres du personnel de l'université qui rencontre toujours plus de succès auprès des collègues.

Du point de vue des événements culturels, l'université a intégré en 2015 le collectif de programmation du Festival MARTO!, festival de marionnettes et de théâtre d'objets fédérant 10 structures culturelles des Hauts-de-Seine (17^e édition en 2017). Cette intégration a permis à l'université de renforcer ses collaborations et mutualisations avec les structures culturelles du territoire et de proposer aux usagers et personnels du campus une découverte de ces formes artistiques ludiques mais souvent peu connues. Par ailleurs, la 7^e édition du festival Nanterre sur Scène s'est tenue du 28 novembre au 2 décembre 2016, avec toujours plus de succès : 96 candidatures reçues, de l'ensemble du territoire national et certaines candidatures européennes, 1691 spectateurs et spectatrices ont assisté à l'ensemble des événements programmés sur la semaine.

Sport

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), service commun de l'université, a pour missions l'enseignement, l'organisation et l'animation des activités physiques et sportives pour l'ensemble des étudiant·e·s et des personnels de l'établissement. Le SUAPS de l'université poursuit les objectifs fixés par le ministère : premièrement, la formation personnelle selon un programme diversifié adapté aux différents niveaux de pratique, ensuite l'entraînement et l'encadrement des compétitions proposées par la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) en synergie avec les associations sportives étudiantes, enfin l'animation de la vie sportive par l'organisation tout au long de l'année de stages d'initiation ou de perfectionnement, de séjours sportifs, de tournois, de manifestations sportives et artistiques.

Son public rassemble cette année plus de 7500 pratiquant·e·s :

- ▶ 389 étudiant·e·s, 275 personnels, 384 étudiant·e·s extérieur·e·s et 338 personnes extérieures, soit 5386 personnes;
- ▶ 1100 étudiant·e·s STAPS accueilli·e·s pour leur formation;
- ▶ 220 élèves des établissements scolaires et secondaires du territoire;
- ▶ 27 associations et clubs, payant une redevance, représentant approximativement 1650 personnes.

Des projets sont en cours comme l'intégration de la formation au sport par des Éléments Constitutifs Transversaux (ECT), l'amélioration de la visibilité de politique sportive notamment à l'international via entre autres l'accompagnement des sportifs et sportives de haut-niveau, le positionnement de l'université comme centre d'entraînement pour les jeux olympiques Paris 2024, sans oublier la deuxième tranche de rénovation du CSU dans une perspective de transition énergétique telle que financée dans le cadre du CPER.

Action sociale

L'action sociale à destination des étudiant·e·s est principalement assurée par le CROUS. L'université complète ce dispositif par les fonds d'aide sociale du FSDIE, sur la base de réunion de commissions d'aide sociale, en présence des assistantes sociales du CROUS, pour le traitement des cas individuels les plus problématiques.

Concernant l'action sociale à destination des personnels, elle est assurée au sein de l'université par le Service d'Action Sociale (SAS). L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agent·e·s et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de la famille (enfance, loisirs, scolarité, vacances) ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Ce principe énoncé par la loi est le fondement même de ce service géré « par » et « pour » les personnels.

Depuis une dizaine d'années, le SAS s'adresse à l'ensemble des personnels de l'université (BIATSS et enseignant·e·s/enseignant·e·s-chercheur·e·s) travaillant à Nanterre, Ville-d'Avray, Saint-Cloud ou la Défense. Il a pour mission de gérer les prestations sociales et de mettre en place des partenariats internes et externes au bénéfice des personnels.

Depuis 2016, les commissions sociales se réunissent une fois par mois. Elles aboutissent soit à une aide non remboursable, soit à un prêt géré par la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) soit à un refus. Dans tous les cas, un accompagnement individualisé est prévu avec l'assistante sociale. Deux aides d'extrême urgence ont été attribuées depuis janvier 2017.

Une conseillère en économie sociale et familiale est présente une journée par mois depuis septembre 2016. La mission de cette professionnelle s'intègre dans un projet plus global d'accompagnement des personnels. Elle viendra renforcer l'action déjà menée par l'assistante sociale sur des aspects plus précis tels que la gestion d'un budget et la mise en place de plans d'action à long terme afin

d'éviter le surendettement de certain·e·s collègues. Grâce au travail régulier de ces deux professionnelles et à un règlement intérieur de la commission sociale qui précise les plafonds de l'octroi des aides, ce secteur est stable.

Les demandes pour l'aide à l'hébergement aux vacances d'été sont toujours importantes. En 2016, sur 109 dossiers déposés 61 familles ont pu en bénéficier (première demande et sur critères de quotient et d'ancienneté certaine deuxième demande). Les autres dossiers n'ont pas pu être honorés respectant un système d'équité. En 2017, les premières demandes seront prises en compte, mais il est probable que les deuxièmes demandes seront à nouveau sur critères. Les départs en colonies sont toujours prisés. 22 enfants sont inscrits de janvier 2017 aux colonies de juillet et août 2017. Un bilan est à prévoir avec les organismes et la nouvelle équipe élue.

FOCUS - Responsabilité sociétale de l'université (RSU)

♦ La concrétisation en 2017 de la création du Service RSU-DD, est une étape supplémentaire dans la dynamique engagée depuis de nombreuses années à ce sujet. Premier service dans son genre au sein d'une université à être constitué sous cette forme, il est structuré autour de 3 pôles : solidarité et engagement; transition écologique; sciences et société.

♦ L'université, toujours dans cette même dynamique, a obtenu l'agrément de l'Agence du Service Civique (ASC) pour l'accueil de volontaires en service civique au sein de l'établissement. Ce sont six volontaires qui seront accueilli·e·s sur trois missions à la rentrée 2017 :

- ▶ Médiation culturelle par les pair·e·s – secteur culturel et associatif étudiant;
- ▶ Médiation sociale par les pair·e·s – secteur prévention des risques et promotion des parcours universitaires;
- ▶ Médiation internationale par les pair·e·s – secteur accueil des étudiant·e·s d'échange

♦ Par ailleurs, renforçant un dispositif existant, 12 étudiant·e·s incarcéré·e·s inscrit·e·s dans un cursus d'histoire ont été suivis par des tuteurs ou tutrices étudiant·e·s en 2016-2017 dans le cadre du dispositif de tutorat dans les prisons pour les étudiant·e·s incarcéré·e·s.

♦ Enfin, une épicerie solidaire a été ouverte sur le campus au printemps 2017. Le projet porté par l'association étudiante ASEGA et accompagné par le service RSU-DD bénéficiera du label d'AGORAé (projet lauréat de La France S'Engage). L'épicerie propose des denrées alimentaires (produits longue conservation) à des prix très réduits pour les étudiant·e·s ayant un reste à vivre journalier compris entre 1,30 et 7,50€.

Université Paris Nanterre

200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
01 40 97 72 00
www.parisnanterre.fr



facebook

[@universite.paris.nanterre](https://www.facebook.com/universite.paris.nanterre)



twitter

[@uparisnanterre](https://twitter.com/uparisnanterre)



instagram

[@uparisnanterre](https://www.instagram.com/uparisnanterre)



linkedin

Université Paris Nanterre



youtube

Université Paris Nanterre



application mobile

UnivMobile



boutique en ligne

boutique.parisnanterre.fr

